

INCLUSION ÉCONOMIQUE ET PARTICIPATION SOCIALE

FONDS QUÉBÉCOIS
D'INITIATIVES SOCIALES
(FQIS)

Attribution des fonds FQIS pour 2021-2022 (Dorénavant de façon continue)

Pour les mois à venir, le dépôt et l'acceptation des projets se feront de façon continue pour l'ensemble des territoires incluant l'enveloppe régionale. Un calendrier proposant 4 dates annuelles de dépôt est prévu afin de faciliter la logistique de ces processus (réception des dossiers, analyse et priorisation).

La bonification - nouvelles modalités pour projets déjà financés : les organismes* ayant obtenu un financement FQIS au cours des deux premiers appels pourront soumettre à l'attention du comité d'analyse local une demande de bonification financière. Un formulaire spécifique pour ces propositions est disponible sur le site web de l'Alliance. Cette bonification devra soutenir des activités qui sont directement en lien avec les objectifs initialement poursuivis par le projet. On pourra par exemple proposer une augmentation du rythme des activités ou un élargissement du rayonnement du projet (territoire, clientèle, autre).

***Particularité pour le territoire de Domaine-Du-Roy :** l'appel de projet annoncé pour l'hiver 2020-2021 ne sera ouvert qu'aux organismes ayant obtenu un financement dans le cadre du 2^e appel de projets FQIS. Les organismes intéressés devront soumettre une demande de bonification à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Contexte associé à la pandémie : les organismes souhaitant proposer des modifications significatives à leur projet en raison du contexte Covid 19, tout en conservant le même cadre de financement, pourront le faire à l'occasion des prochaines séances d'analyse locales.

Territoires	Enveloppe disponible
La Baie et le Bas-Saguenay	22 390 \$
Chicoutimi et les env.	499 427 \$
Jonquière et les env.	167 295 \$
Lac-Saint-Jean-Est	49 581 \$
Domaine-du-Roy	33 876 \$
Maria-Chapdelaine	84 702 \$
Enveloppe régionale	110 432 \$

2021

Calendrier des dépôts de projets

- 19 février
- 23 avril
- 18 juin
- 19 novembre

Lorsque des projets seront déposés, les comités d'analyses se rencontreront selon l'échéancier ci-dessous pour l'année 2021:

- En mars pour des projets déposés avant le 19 février
- En mai pour des projets déposés avant le 23 avril
- En septembre pour des projets déposés avant le 18 juin
- En décembre pour des projets déposés avant le 19 novembre

Les projets seront reçus jusqu'à ce que les sommes disponibles aient été épuisées pour chaque territoire.

Les documents et formulaires sont disponibles sur la page web suivante : www.alliance02.org

Parmi les initiatives admissibles au fonds, on compte notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration à un emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires où se concentre la pauvreté.

Pour obtenir de l'accompagnement ou de plus amples informations au cours de ce processus de dépôt, veuillez vous adresser à la coordination régionale de l'Alliance pour la solidarité 02 :

Frédéric Beaulieu, coordonnateur, Alliance pour la solidarité 02

Avec la participation financière de :

Courriel : coordination@alliance02.org - Téléphone : 418 487-5453